

# PIERRE RIBEAUD

Député de la 5<sup>ème</sup> circonscription de l'Isère



Lettre d'actualité de Pierre Ribeaud – Vendredi 22 juillet 2016 – n°33

## ■ ÉTAT D'URGENCE – PROROGATION ET RENFORCEMENT

À la suite de l'attaque meurtrière survenue à Nice le 14 juillet dernier, nous avons décidé mercredi matin au terme d'une nuit de débat dans l'hémicycle et à une très large majorité (489 voix contre 26, et 4 abstentions) de voter la prorogation et le renforcement de l'état d'urgence.

Tout sera mis en œuvre pour protéger les Français, et tout sera fait dans le cadre de l'État de droit, des valeurs de la République et de la démocratie.

Ce texte est plus qu'une simple prorogation. En effet, il renforce l'état d'urgence, en autorisant à nouveau les perquisitions administratives et en améliorant leur utilité, en sécurisant la saisie des données informatiques et en créant un droit de suite.

Toutes les mesures mises en œuvre dans le cadre de l'état d'urgence continueront bien évidemment de faire l'objet d'un double contrôle : de la justice administrative et du Parlement. Le projet de loi sera applicable dès sa promulgation. L'état d'urgence est l'une des réponses qu'apporte l'État de droit au terrorisme.

Le texte voté prévoit notamment :

- Une prolongation de 6 mois de l'état d'urgence ;
- La possibilité de fouille des bagages et des véhicules si le propriétaire ne donne pas son accord, sans instruction du procureur, sous le régime de l'état d'urgence ;
- La suppression, en matière de terrorisme, de toute réduction de peine automatique, d'après une proposition de la commission d'enquête parlementaire sur les attentats de 2015 ;
- Le renforcement du contrôle parlementaire de la mise en œuvre de l'état d'urgence, en prévoyant une remontée en temps réel des actes pris sous ce régime et la création d'une commission non permanente de contrôle de l'état d'urgence, composée de sept députés et sept sénateurs.

## Rappel – Chiffres clés sur l'action des services et le bilan de l'état d'urgence

2 147 ressortissants français ou étrangers, résidant en France, sont connus pour leur implication dans les filières syro-irakiennes. Parmi eux, 898 ont manifesté des velléités de départ et plus de 1 000 ont séjourné dans la zone. 680 adultes y sont toujours présents : un tiers sont des femmes. 187 sont morts au cours de combats.

Il y a par ailleurs 420 mineurs, dont 18 combattants. 179 individus sont en transit dans un pays tiers pour rejoindre la zone ou en revenir et 203 sont revenus sur le territoire français.

Si 10 procédures judiciaires antiterroristes avaient été ouvertes en 2012, 136 l'ont été en 2015, et déjà 120 en 2016. 315 dossiers sont ainsi en cours aujourd'hui, 285 individus sont mis en examen, et plus de 264 sont détenus. En 2016, 58 personnes ont déjà été condamnées. Plus de 950 personnes font aujourd'hui l'objet d'investigations de la part de la juridiction antiterroriste.

Depuis 2012, 80 arrêtés d'expulsion ont été pris à l'encontre d'individus affiliés à l'islamisme radical. 10 mosquées ou salles de prières ont été fermées.

Plusieurs binationaux condamnés pour des faits de terrorisme ont été déchus de la nationalité française.

Depuis le rétablissement des contrôles aux frontières, le 13 novembre dernier, 48 millions de personnes ont été contrôlées à l'ensemble de nos frontières terrestres, aériennes et maritimes. 28 000 individus ont été empêchés d'entrer sur notre territoire.

À ce jour, 77 personnes sont concernées par les assignations à résidence autorisées par l'état d'urgence. Ce chiffre, qui avait dépassé les plusieurs centaines, était descendu à 70 début avril. Les 3 594 perquisitions administratives menées jusqu'au 25 mai 2016 ont permis l'ouverture de près de 600 procédures judiciaires et la saisie de 756 armes, dont 75 armes de guerre.

Depuis 2012, 16 attentats ont été déjoués sur notre sol.

## ■ **CONSTITUTION D'UNE GARDE NATIONALE**

La montée en puissance des 3 réserves de la police, de la gendarmerie et de l'armée permet que se constitue en France une garde nationale. Le Président de la République a fait appel à ces réserves, pris des décisions pour élargir et simplifier l'accès à l'engagement, et appelé toutes les volontés à se mobiliser.

Le Président a choisi de faire appel à toutes les femmes et tous les hommes qui, en parallèle d'une carrière d'études ou d'un choix professionnel, ont choisi de s'engager au service de la protection des Français.

C'est un appel aux réserves de la police, de la gendarmerie, de l'armée :

- Appel à la réserve opérationnelle de 1<sup>er</sup> niveau de la gendarmerie et de la police.

12 000 réservistes opérationnels de gendarmerie et de police sont disponibles, avec l'objectif de passer à 15 000 d'ici la fin du mois de juillet.

L'accès à l'engagement va être élargi. Il vient d'être décidé la possibilité d'intégrer la réserve volontaire de la police nationale dès 18 ans.

Pour la gendarmerie l'âge limite d'engagement va être reculé de 30 à 40 ans. Par ailleurs, les possibilités d'accès aux sapeurs-pompiers volontaires grâce au service civique vont encore s'élargir.

- Appel à la réserve de 2<sup>e</sup> niveau – les retraités. Cela représente un vivier supplémentaire de 10 000 retraités de la gendarmerie ayant quitté le service depuis moins de 2 ans et qui peuvent être opérationnels.

- Appel aux réserves des armées. Le Président de la République a demandé de mobiliser les 28 000 titulaires d'un contrat d'engagement.

À la suite des attentats de novembre 2015, le Président de la République a demandé de porter les réserves de nos armées à 40 000 d'ici 2019 pour assurer les déploiements permanents et renforcer l'armée d'active face aux menaces les plus fortes.

Cet appel est passé à toutes les volontés, toutes les énergies, tous les parcours sans aucune discrimination, pour rejoindre la réserve opérationnelle mais aussi les sapeurs-pompiers, les associations de protection civile, les formations aux premiers secours, le service civique,...

Rien que pour la gendarmerie, 2000 appels ont été recensés depuis le 15 juillet, et le site « La gendarmerie recrute » a été consulté plus de 20 000 fois entre le 14 et le 18 juillet, alors qu'il ne l'avait été que 681 fois entre le 7 et le 11 juillet.

## ■ ADOPTION DÉFINITIVE DE LA LOI TRAVAIL

Le gouvernement a engagé sa responsabilité ce mercredi en application de l'article 49-3 de la Constitution, en lecture définitive du projet de loi relatif au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels.

Le texte, dans sa version adoptée début juillet, est considéré comme définitivement adopté depuis jeudi après-midi, 24 heures après l'engagement de la responsabilité du gouvernement.

Sur le contenu du texte et ma position sur la procédure du 49-3, je vous renvoie aux nombreux articles parus à ce sujet dans les lettres d'actualité n°14, 18, 19, 21, 22, 23, 31.

## ■ **ADOPTION DÉFINITIVE DE LA LOI POUR LA BIODIVERSITÉ**

Le projet de loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages a été définitivement adopté, le 20 juillet, à l'Assemblée Nationale.

Cette loi qui interdit notamment les néonicotinoïdes à partir de 2018 (avec des possibilités de dérogations jusqu'en 2020 pour les agriculteurs qui n'ont pas de solutions de remplacement), permettra de rétablir avec la nature des relations non seulement harmonieuses mais fructueuses, bonnes pour la santé, bonnes pour l'innovation et bonnes pour l'emploi.

## ■ **ADOPTION À L'UNANIMITÉ DE LA LOI POUR UNE RÉPUBLIQUE NUMÉRIQUE.**

Ce projet de loi, porté par Axelle Lemaire, a fait l'objet d'un accord en commission mixte paritaire entre le Sénat et l'Assemblée Nationale. Nous avons voté à l'unanimité pour son adoption en attendant l'ultime vote du Sénat le 27 septembre prochain. J'avais présenté les détails de ce projet de loi dans la lettre n°9 du 29 janvier dernier.

## ■ **MISE À JOUR DES LISTES ÉLECTORALES**

Adoption à l'unanimité cette semaine par l'Assemblée Nationale et le Sénat d'une réforme ambitieuse de l'élaboration et de la mise à jour des listes électorales.

Concrétisant un engagement du Président de la République, elle offrira à partir de 2019 la possibilité pour nos concitoyens de pouvoir s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 6<sup>e</sup> vendredi, soit 30 jours ouvrés, précédant un scrutin.

Par ailleurs, les jeunes Français ayant acquis la majorité entre deux tours de scrutin pourront désormais participer au second tour de scrutin. Les personnes naturalisées seront aussi automatiquement inscrites sur les listes électorales, comme c'est déjà le cas pour les jeunes majeurs.

La création d'un répertoire électoral unique (REU) géré par l'INSEE permettra de traiter le problème des doubles inscriptions afin de rendre les listes électorales plus sincères. Cette réforme, en facilitant l'accès au scrutin, favorisera l'expression démocratique par le suffrage universel et luttera contre l'abstention.

## ■ **LIVRET A : TAUX MAINTENU À 0,75%**

Le taux du Livret A va être maintenu à 0,75%. Le gouvernement a ainsi choisi de suivre la recommandation formulée en ce sens par le gouverneur de la Banque de France. La rémunération des PEL sera pour sa part revue à la baisse pour les PEL ouverts à partir du 1<sup>er</sup> août, à 1% contre 1,5% pour les plans ouverts avant cette date.

## ■ LOUP : POINT SUR LA SITUATION EN ISÈRE

Le Préfet de l'Isère Lionel BEFFRE a réuni le comité départemental loup le 18 juillet afin de faire le point sur les attaques des troupeaux en 2016, d'aborder les méthodes de suivi de la population de loups, d'échanger sur le protocole de dérogation au statut de protection du loup et sur sa mise en œuvre en Isère.

Cette réunion a été l'occasion d'échanges approfondis entre toutes les parties prenantes, notamment les élus, les représentants des éleveurs et les associations.

Ainsi, au 30 juin 2016, 29 constats d'attaques sont imputables au loup en Isère, pour 159 bêtes constatées (*25 constats pour 111 animaux en 2015 à la même date*). Le Préfet a rappelé l'importance de la mise en œuvre des mesures de protection des troupeaux en tenant compte des contraintes géographiques des alpages et des particularités locales. En effet, si la protection des troupeaux ne supprime pas les attaques du loup, elle en diminue la fréquence et l'incidence.

Il a été rappelé que l'aide à la protection des troupeaux s'élevait en Isère en 2015 à 1,2 M€ pour 136 contrats.

Par ailleurs, les loups se déplacent et ne sont pas présents chaque année sur les mêmes secteurs. Il importe donc d'accompagner les éleveurs pour la protection de leurs troupeaux tout particulièrement sur les nouveaux territoires concernés. La population de loups, dont l'évaluation est complexe, est estimée par le service national de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage (ONCFS) chargé du suivi de la population de loups, à plus de 20 en Isère.

Le protocole d'intervention sur le loup, dérogatoire vis-à-vis de son statut d'espèce protégée, prévoit qu'une gradation d'actions est possible lorsque la protection des troupeaux est effective et que des attaques persistent.

- Ainsi, en 2015, le Préfet de l'Isère a accordé 30 autorisations de tirs de défense qui sont valables 5 ans et sont donc toujours en vigueur ;
- 9 nouvelles autorisations de tirs de défense ont été accordées au cours du premier semestre de 2016. Ces tirs, qui peuvent être létaux, visent à protéger le troupeau et à faire fuir le loup ;
- 3 autorisations de tirs de défense renforcée, qui permettent l'intervention simultanée de plusieurs chasseurs pour plus d'efficacité, ont été délivrées début juillet aux 3 éleveurs de Chichilianne qui ont fait l'objet d'attaques répétées ce printemps. L'organisation de ces tirs est assurée par les gardes du service départemental de l'ONCFS et par la louveterie.

Au niveau national, un arrêté ministériel du 5 juillet 2016 fixe à 36 le nombre de loups pouvant être prélevés entre le 1<sup>er</sup> juillet 2016 et le 30 juin 2017 en France.

Ce plafond pourra être revu une fois que l'estimation de la population de loups sera mieux connue. Les mesures graduées prévues dans le cadre du plan loup peuvent aller jusqu'aux tirs de prélèvement, simples ou renforcés, permettant des prélèvements dans le cadre du plafond autorisé.

■ **INAUGURATION DE LA BOÎTE À IMAGES ET FESTIVAL DU COURT MÉTRAGE DE GRENOBLE « HORS LE MURS » – MARDI 12 JUILLET À SAINT GEOIRE EN VALDAINE**



À l'invitation de la Présidente de l'association Clip et Clap Gisèle Gros-Coissy, je me suis rendu à l'inauguration de la « Boîte à images » à Saint-Geoire en Valdaine.

En compagnie notamment de Michel Cudet, maire de Saint-Geoire en Valdaine et Denis Mollière, maire de Velanne, j'ai découvert ce nouveau lieu dédié à la création et à la formation cinématographiques, en partenariat avec la Cinémathèque de Grenoble et

avec la médiathèque de Charavines.

La soirée s'est poursuivie par la projection des courts-métrages du palmarès 2016 du Festival du court-métrage de Grenoble auxquels le public présent a réservé un accueil chaleureux.

■ **LANCEMENT PAR LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ DE LA PAGE « L'ÉTÉ AU BORD DU LAC DE PALADRU » – MARDI 12 JUILLET À PALADRU**



Marc-Michel Lesueur, directeur des éditions du Nord-Isère du Dauphiné Libéré, m'a convié au lancement de la page spéciale « L'été au bord du lac de Paladru », en présence des élus - Didier Rambaud, Conseiller départemental, Christine Guttin, Vice-Présidente de la CAPV et maire de Chirens, Gérard Seigle-Vatte, maire de Paladru - des acteurs économiques et des représentants du tissu associatif des communes du tour du lac.

Cette page quotidienne dédiée au lac de Paladru, qui sera publiée chaque jour jusqu'au 21 août, a pour objectif la mise en valeur du lac mais aussi des communes alentours et des acteurs locaux.

J'ai salué cette initiative du Dauphiné Libéré qui ne peut être que bénéfique pour le territoire et sa promotion. J'ai également profité de l'occasion qui m'était donnée pour souligner mon attachement à ce journal qui, comme c'est le cas pour beaucoup d'Isérois, m'accompagne depuis mon plus jeune âge.

■ **ÉCOPLA : AUDIENCE AU TRIBUNAL DE COMMERCE – LUNDI 18 JUILLET À GRENOBLE**



En présence de Laurence Théry, Pierre Beghery et Roger Cohard, respectivement maires du Touvet, de Saint-Ismier, du Cheylas et également Vice-Présidents de la Communauté de Communes du Grésivaudan, d'Annie David, sénatrice, j'ai assisté à l'audience examinant les recours déposés conjointement par l'Association les Amis d'Écopla et

les anciens salariés contre l'ordonnance prononcée le 16 juin en faveur d'une reprise par le groupe italien Cuki.

Il s'agissait pour moi de soutenir à nouveau le projet de reprise en Scop des anciens salariés d'Écopla, comme je le fais depuis le début au travers de mes nombreuses interventions auprès des différents ministères concernés.

L'avocat des Amis d'Écopla a plaidé pour une cessation d'activité économique et non pas une cessation d'actif isolé (machines), comme cela a été retenu dans l'ordonnance de juin.

La décision a été mise en délibéré jusqu'à fin août – début septembre.

## ■ DÉPLACEMENT DU PRÉFET DE L'ISÈRE – LUNDI 18 JUILLET À LA TERRASSE



Monsieur Lionel BEFFRE, nouveau Préfet de l'Isère, est venu me rencontrer à ma permanence parlementaire lundi dernier. Au cours de cette réunion de travail, nous avons évoqué un certain nombre de dossiers tels que les contraintes réglementaires pesant notamment sur la commune de Frogès et l'inquiétude de la municipalité concernant la fermeture de la caserne des pompiers.

Nous avons évoqué les difficultés que peuvent rencontrer certaines communes, la situation de l'entreprise Écopla, ou encore les demandes de médailles (Légion d'honneur, Ordre national du mérite). Nous avons fait un point rapide des dossiers sociaux et économiques et souligné aussi le dynamisme et les projets qui voient le jour sur la 5<sup>ème</sup> circonscription.

Cette rencontre a également permis de préciser une collaboration renforcée avec les services de la Préfecture au bénéfice des communes et des habitants de la circonscription.

Je tiens à remercier Monsieur le Préfet de s'être déplacé sur place.

**PIERRE RIBEAUD**  
*Permanence*  
77 place de la Mairie / 38660 LA TERRASSE  
Tél. : 04 76 92 18 96 / Fax : 04 76 92 18 98  
*Bureaux accessibles aux personnes à mobilité réduite*  
 [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)



**ASSEMBLÉE  
NATIONALE**

Suivez l'actualité de Pierre Ribeaud sur [Facebook.com/PierreRibeaudDepute](https://www.facebook.com/PierreRibeaudDepute)

Pour modifier les informations vous concernant ou si vous souhaitez vous désinscrire : [pierre.ribeaud@orange.fr](mailto:pierre.ribeaud@orange.fr)